

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} février 2012

L'an deux mille douze et le premier février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BOUDET, Maire.

Etaient présents : M. TESTARD Matthieu, Mme AMALRIC Valérie, M. BRUJAS Sébastien, M. EKEL Benoît, M. GRAVEZAT Laurent, Mme GENEVET Emmanuelle et M. MAURIN Patrick.

Etaient absents excusés : M. AMALRIC Roland, Mme FLOQUET Nicole, Mme RANCHOUX Christel

Monsieur TESTARD Matthieu est nommé secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil lequel est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Plan Local d'Urbanisme**
- **Travaux en cours – compte rendu commission travaux – fiches action FDE Conseil Général**
- **Dossier de subvention DETR**
- **Propositions ONF – cession d'une coupe et travaux**
- **Personnel**
- **Demandes de subventions diverses**
- **Financement du Fonds Solidarité Logement**
- **Cession parcelle communale**
 - **Gaz de schiste**
 - **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Constitution d'une servitude

Le Conseil accepte cette proposition.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les derniers éléments concernant l'acquisition des parcelles de la SCI du Mont Bouquet, secteur « La Pavière » et « Les Cambons ».

La promesse de vente a été signée mardi 31 janvier 2012 pour les parcelles B976, B979, B981, B982 et B984.

La commune acquiert 8099 m² pour un montant 29 210.50 € (frais SAFER de 2 445.50 € en sus).

Afin de permettre à Monsieur SEVENIER – SCI La Lauzène, également acquéreur d'une parcelle à la SCI du Mont Bouquet, d'accéder à sa propriété référencée section B986, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer toute constitution de servitude sur la parcelle section B984 au profit de la parcelle section B986.

Cette servitude consistera en un droit de passage à pied ou pour véhicules légers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire avec 8 voix pour.

Cependant, en cas de création de fossés, le busage des accès sera à la charge du bénéficiaire de la servitude soit la SCI La Lauzène.

Prise d'une délibération

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à sa décision de réviser le Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme en date du 27 juin 2011, trois offres ont été reçues en Mairie.

- Le Cabinet ADELE SFI pour un montant TTC de 66 730.82 €
- Le Cabinet ESPACE urbanisme et architecture pour un montant TTC de 68 450.00 €
- Le Cabinet SCE Aménagement et Environnement pour un montant TTC de 73 434.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 8 voix pour,

- de retenir la proposition du Cabinet ADELE SFI, offre économiquement la plus avantageuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Prise d'une délibération

TRAVAUX EN COURS – COMPTE RENDU COMMISSION TRAVAUX – FICHES ACTION FDE CONSEIL GENERAL

1. Station d'Épuration

Les travaux ont débuté, la fin du chantier et la réception de l'ouvrage sont prévus pour avril / mai.

2. Amendes de Police 2012

Un dossier de sécurisation de la traversée du village a été déposé auprès du Conseil Général. Les aménagements proposés consisteraient en la pose de coussins berlinois sur 2 secteurs distincts ainsi que l'installation de 2 radars pédagogiques à chaque entrée d'agglomération.

3. Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Dans le cadre de cette opération, des vannes et des compteurs ont été posés.

Divers devis ont été remis en Mairie :

- SGTP : 15 009.80 € TTC
- DELON : 8 977.59 € TTC
- BENOI & fils : 14 035.06 € TTC
- SRC : 12 264.98 € TTC

C'est l'offre de Monsieur DELON, économiquement la plus avantageuse qui a été retenue.

Grace à ces travaux, on remarque que le pompage en 2011 s'élevait à 150 m³ / jour, alors que pour 2012, jusqu'à ce jour, il est inférieur à 100 m³ / jour.

4. Branchements réseaux eau / assainissement

Un marché annuel a été lancé pour les travaux de branchement aux réseaux eau et assainissement. Ceci permettra d'optimiser le système de facturation existant.

5. Demandes de subvention au Conseil Général au titre du FDE (Fonds Départemental d'Équipement)

Des fiches actions vont être déposées au Conseil Général afin de solliciter des subventions au titre du Fonds Départemental d'Équipement.

- Façades et toiture du Chœur de l'Église,

- Pompe à chaleur réversible chaud / froid au Foyer socio culturel,
- Réfection partielle de la toiture du Presbytère protestant,
- Remplacement des menuiseries et installation d'un système de chauffage réversible chaud / froid pour le bâtiment Mairie / Communauté des Communes.

6. Travaux Foyer

Dans le cadre des travaux entrepris pour insonoriser le Foyer et suite aux préconisations du technicien chargé de l'étude d'acoustique, la porte fer « issue de secours » a été doublée de panneaux isolants pour un montant de 1 520.00 € TTC.

L'étude va ainsi pouvoir se poursuivre.

7. Sécurisation sortie « chemin des mines »

Une permission de voirie a été transmise aux services de l'Unité Territoriale d'Alès relevant de la Direction des Routes du Conseil Général afin de pouvoir installer un miroir facilitant la sortie du Chemin des Mines sur la Route Départementale 7.

8. Travaux Mont Bouquet

Les travaux de réfection de la Madone sont terminés et sont du plus bel effet comme vous pourrez le vérifier sur le prochain « petit journal » distribué d'ici peu.

9. Aménagements Paysagers

Les aménagements paysagers de la banquette de l'école et du stade se poursuivent.

Cette année, dans le cadre de leur entretien annuel, les platanes ne subiront qu'une coupe légère.

10. Cimetière

Les élus ont décidé d'entreprendre des travaux d'extension du cimetière afin de délimiter de nouvelles concessions.

DOSSIER DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'acquisition du bâtiment de la Poste en date du 28 juillet 2011 pour une valeur de 82 061.03 €.

Une demande de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoire ruraux a été déposée au titre de l'exercice 2011 pour participer au financement de cette opération mais le dossier n'a pas été retenu.

Monsieur le Sous Préfet nous a toutefois informés que la demande pouvait être renouvelée en 2012.

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de charger Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – exercice 2012, pour l'aide au financement de l'acquisition du bâtiment abritant le bureau de poste.

Prise d'une délibération

PROPOSITIONS ONF – CESSION D'UNE COUPE ET TRAVAUX

Coupe de bois

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2012 à la demande de l'Office National des Forêts.

La coupe envisagée concerne la parcelle n°60, au lieu – dit « La grande Beaume » sur une contenance de 18 ha de la forêt communale de BROUZET LES ALES.

Elle est constituée d'un peuplement de type : taillis de chênes blancs et de chênes verts.

Le Conseil Municipal décide, avec 7 voix pour et 1 voix contre :

- que la coupe sera mise en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'Office National des Forêts,
- de confier à l'Office National des forêts la détermination du prix de retrait.

Prise d'une délibération

Travaux

L'ONF proposait au Conseil de réaliser un entretien des limites par l'ouverture d'un layon, pour un montant de 2 631 € TTC le Km.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

PERSONNEL

Monsieur le Maire propose au Conseil, vu le tableau des effectifs, vu la carrière de Madame CHAREYRE, la création d'un poste de rédacteur territorial principal à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2012 permettant de promouvoir la Secrétaire de Mairie qui remplit toutes les conditions nécessaires à cet avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de ce poste avec 8 voix pour. Les crédits correspondants seront prévus au Budget communal.

Prise d'une délibération

DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

RASED - Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription d'Alès II.

Dans le cadre de cette action, une psychologue assure un service gratuit dans les écoles à la demande des parents ou des enseignants.

Cependant, le matériel adapté étant assez couteux, le RASED sollicite une aide proportionnelle aux nombre d'élèves de notre commune afin de couvrir les frais de fonctionnement.

Cette aide représente 70 € qu'il conviendrait de verser à l'Association Psychologie Ecole Cévennes (PEC) qui gère ces subventions.

Devant l'importance que représentent ces actions auprès des élèves en difficulté, le Conseil Municipal décide, après délibération et à l'unanimité des présents, d'accorder une subvention de 70 € à l'association PEC.

Le Conseil relève toutefois que ces financements devraient être à la charge de l'Education Nationale.

Prise d'une délibération

Prévention routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'association Prévention Routière.

Cette association intervient dans les écoles afin de mettre en œuvre toutes les mesures propres à réduire les accidents de la circulation routière et permettant d'accroître la sécurité des passagers.

Devant l'importance que représentent les actions d'éducation routière, auprès des plus jeunes en particulier, le Conseil Municipal décide, après délibération et à l'unanimité des présents, d'accorder une subvention de 100 € à l'association Prévention Routière.

Prise d'une délibération

Ligue contre le cancer - Resto du cœur

Le Conseil rappelle sa position qui consiste à ne pas donner suite, pour des raisons budgétaires, à ces sollicitations.

NAPE

Le Conseil Municipal ne verse pas directement une subvention à cette association mais un don substantiel a été accordé pour le Loto. De même, les équipements communaux sont prêtés régulièrement et sans limitation.

FINANCEMENT DU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général, Pôle logement, concernant le financement du Fonds Solidarité Logement.

Ce Fonds représente le volet financier du Plan d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Depuis 8 ans, ce dispositif a été transféré aux Départements.

Les aides accordées peuvent concerner soit l'accès au logement (cautionnement), soit le maintien (prêt sans intérêt ou aide non remboursable). Des actions d'accompagnement social sont également possibles.

Le Conseil Général a repris les relances pour participation volontaire des communes afin d'abonder le Fonds car son financement n'est plus assuré par le LOCAPASS comme sur les deux précédents exercices.

En appliquant le calcul de l'aide précisé dans le courrier, la participation de la commune s'élèverait à environ 137 €.

Devant l'importance que représentent le FSL pour les familles, de plus en plus nombreuses, en difficulté, le Conseil Municipal décide, après délibération et avec 2 abstentions et 6 voix pour, d'accorder une participation au Fonds Solidarité Logement.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de contacter les services du Conseil Général afin de mettre en place cette aide. Il est, à ce titre là, autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil relève toutefois que cette difficulté à abonder le FSL reflète encore le désengagement de l'Etat dans le secteur social.

Prise d'une délibération

CESSION PARCELLE COMMUNALE

La décision de vendre la « ruine » sise le village, section D52, sur une superficie de 177 m² en zone UA est confirmée par le Conseil Municipal pour un montant minimal et net vendeur de 50 000 €.

Des agences immobilières vont être contactées.

GAZ DE SCHISTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes démarches entreprises afin de protéger notre environnement suite à l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2010 accordant le permis dit « de Navacelles » permettant la recherche et l'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux (dit gaz de schiste) sur tout le territoire communal.

Notre commune s'est associée à 17 autres communes concernées également par ce permis afin de riposter de manière groupée et donc plus efficace.

Dans ce cadre là, Maître Philippe GRAS a été saisi afin d'assurer cette défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour,

- de confirmer la saisine de Maître GRAS Philippe comme exposé par Monsieur le Maire,
- d'autoriser le paiement des honoraires au 1/18^{ème} du total.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget communal.

Prise d'une délibération

QUESTIONS DIVERSES

Débroussaillage réglementaire

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet du Gard indiquant que notre Département est identifié dans le code forestier comme « à risque d'incendie ».

Aussi, pour limiter les dommages que pourraient causer le feu, nous devons tous être vigilants quant à la mise en œuvre de mesures permettant de protéger les personnes et les biens mais aussi le patrimoine naturel.

L'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé prévue par l'arrêté préfectoral du 27 avril 2010 est l'une des mesures dont l'efficacité est reconnue pour la protection des habitations et de leurs occupants.

Le débroussaillage permet

- de mieux assurer sa propre sécurité et celle de sa famille,
- d'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction du feu,
- d'éviter aux secours de se concentrer uniquement autour des habitations et leur permettre de mieux protéger la forêt,
- d'éviter les départs de feux

Chacun doit ainsi se mettre en conformité avec la réglementation.

Pour les personnes qui ne s'y conformeraient pas, les travaux peuvent être prescrits d'office par la commune.

Une information complète et pratique sera diffusée sur le prochain « petit journal ».

Des renseignements peuvent également être demandés à la D.D.T.M, à l'O.N.F., au Conseil Général ou à la Mairie.

ABCèze

Un dossier a été remis en Mairie par le Syndicat permettant d'apprécier les travaux de restauration de ripisylve effectués à l'automne dernier.

Intercommunalité

Monsieur le Maire indique que la décision finale a été prise par Monsieur le Préfet.

La Communauté des Communes du Mont Bouquet, ainsi que les Communautés d'Autour D'Anduze et de la Région de Vézénobres, seront rattachées à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès qui passe de 16 communes à 50 !

Des moments « douloureux » nous attendent afin d'harmoniser compétences, fiscalité, gouvernance et autres ...

Vélo Club Salindres Saint Privat des Vieux

Monsieur le Maire fait part d'un courrier transmis par ce club afin d'organiser une randonnée VTT dont notre village serait le point de départ et d'arrivée.

Le Conseil Municipal est favorable à la tenue d'une telle manifestation sur la commune et charge Monsieur le Maire de contacter les dirigeants pour fixer une date qui agréerait à chacun.

Informations diverses

- le 18 février prochain se tiendra, au Foyer socio culturel de Brouzet, à partir de 9h, la rencontre trimestrielle de l'association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes. Le programme comprend notamment la présentation du Diplôme Universitaire de

Généalogie et d'histoire des familles obtenu par Grégory VIGUIE ainsi que le Mémoire sur le Monuments aux Morts de notre village.

Une présentation de l'histoire du village et une visite guidée seront également dispensées.

- Dolmens « **LÈQUES DE GAFFE** »: le GARA a terminé l'aménagement du site. Un panneau d'explications sera installé par la Mairie.

- Taxe de séjour : la part de la taxe de séjour reçue par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et provenant de la commune s'élève à 1 927.95 €.
Une contrepartie sera reversée à la Communauté des Communes du Mont Bouquet.